

Séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2008

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 décembre 2008, par Anny FLINTHAM-WALLET, Maire de PLACHY-BUYON, s'est réuni en session ordinaire le 16 décembre 2008 à 20 heures sous la présidence de Madame Christiane HERBET, 1^{ère} Adjointe, présidente de cette séance de plein droit en l'absence du Maire empêché.

Etaient présents (Maire et adjoints puis ordre alphabétique) : Christiane HERBET, Jean-Paul VORBECK, Lionel NORMAND, Jean-René FLAMANT, Chantal BACHELAY, Yann DELAHAYE, Martine FAUQUEMBERGUE, Marie-Françoise FELLER, Jean-Pascal JORON, Stéphanie LOURDEL-IGLESIAS, Emmanuel MAITRE, Paul MARTICHO, Jean-Pierre de SAINT-ACHEUL. Excusés : Anny FLINTHAM-WALLET procuration à Jean-Paul VORBECK, Gary SZUMNY procuration à Christiane HERBET. Monsieur VORBECK a été élu secrétaire de séance.

- - - - -

Madame HERBET ouvre la séance par la lecture d'un mot d'encouragement de Madame le Maire et propose que deux des points prévus à l'ordre du jour soient reportés à la suite de l'absence du Maire : les indemnités des adjoints et celles des agents. Le Conseil Municipal est favorable à ce report lors d'une prochaine séance.

Choix d'un délégataire pour le service public d'eau potable

Monsieur Vorbeck, adjoint en charge de ce dossier, rappelle la procédure de consultation : Véolia, SP2E et Nantaise des Eaux ont répondu, les premières offres ont été étudiées en commission, et suite à nos demandes, les entreprises ont fourni une seconde offre, également étudiée en commission. Un rapport exposant les motifs du choix de l'entreprise a été établi par Mr Fabry de la DDAF et est présenté aux membres du Conseil Municipal.

Après étude de ce rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier la délégation du service public d'eau potable à Véolia pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2009 et délègue Mr Vorbeck pour la signature des documents correspondants en l'absence du Maire. Ce contrat prévoit également le remplacement des branchements en plomb, la numérisation des plans des canalisations, l'ajout de compteurs au niveau des « quartiers » pour repérer les fuites et améliorer le rendement du réseau. Par ailleurs, le relevé des compteurs s'effectuera dorénavant en janvier et juin.

Mr Vorbeck souhaite qu'on rappelle aux habitants, qui déménagent ou emménagent, qu'ils doivent se rapprocher directement de Véolia pour la fermeture et l'ouverture du compteur d'eau.

Mr Marticho propose qu'une fiche de satisfaction des services de Véolia soit mise à la disposition des habitants afin qu'ils puissent nous faire part de leur satisfaction ou insatisfaction concernant la résolution des problèmes éventuels sur le réseau d'eau.

Adhésion au CNAS (Comité National de l'Action Sociale)

Mr Normand, adjoint en charge de ce dossier, précise que la Loi du 19 février 2007 rend obligatoire la mise en place d'actions sociales à destination des employés des collectivités locales. Considérant le faible nombre d'employés à Plachy-Buyon, un COS local (Comité des Oeuvres Sociales) ne pourrait bénéficier que de peu d'avantages ; il est préférable que la commune adhère au CNAS (association loi 1901 à but non lucratif) pour permettre aux agents d'obtenir des avantages tels que des réductions dans certains magasins et sur des activités (cinéma, voyage etc). Etant donné que deux agents sont déjà affiliés au CNAS par suite de leurs deux affectations : commune de Plachy-Buyon et Communauté de Communes du Canton de Conty, la base de la cotisation de 0,74 % de la masse salariale sera établie seulement sur six agents à 223.31 € maximum par agent. Le coût total pour la collectivité sera de 1340 € pour l'année 2009. L'agent chargé du suivi des prestations et de l'information de auprès du personnel est la secrétaire de mairie Céline Gambier, sous couvert de l'adjoint Lionel Normand.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la collectivité au CNAS et délègue Mr Normand pour la signature des documents correspondants.

Augmentation du temps de travail de l'agent chargé du nettoyage des bâtiments communaux (2 heures)

Considérant que la durée hebdomadaire de travail de 5/35^{ème} est devenue insuffisante compte tenu de l'augmentation de la fréquentation des bâtiments communaux et sur proposition du Maire, rappelée par la présidente de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte l'augmentation du temps de travail de Melle Adeline Leroy de 5 à 7 heures à compter du 1^{er} janvier 2009.

Par ailleurs, une discussion s'engage sur les difficultés liées au nettoyage de la salle polyvalente après les manifestations communales compte tenu des obligations liées à la cantine scolaire.

Décisions modificatives au budget

Après analyse des crédits dépassés par rapport à ceux prévus, plusieurs virements s'imposent :

- chapitre 11 « charges à caractères générales » : 1500 €, prélevé au chapitre 22 « dépenses imprévues »
- chapitre 12 « charges de personnel » : 1700 €, prélevé au chapitre 22 « dépenses imprévues »
- chapitre 65 du budget assainissement 301 € prélevé au chapitre 11

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces décisions modificatives.

Informations

Changement du jour de collecte des déchets ménagers

A partir du 5 janvier 2009, le ramassage des ordures ménagères aura lieu le mardi à partir de 4 heures du matin, il faut donc désormais sortir les contenants le lundi soir. Une information sera diffusée aux habitants.

Subventions du Conseil Général de la Somme

- 2639 € pour la pose de 6 candélabres, place des mésanges, la ruelle, CD 8, chemin du moulin
- 1001 € pour l'éclairage public Route de Bacouel

Recensement de la population

L'INSEE nous informe que la population « légale » (comptant pour le calcul des dotations de l'Etat) recensée en 2004 est de 895 habitants.

Un nouveau recensement de la population aura lieu dans notre commune du 15 janvier au 14 février 2009.

Zone de développement éolien

La Communauté de Communes de Canton de Conty nous a transmis l'Arrêté Préfectoral du 9 décembre 2008 concernant la création d'une zone de développement éolien sur les territoires d'Oresmaux-ESSERTAUX, et Brassy-Sentelie-Thoix-Courcelles sous Thoix (2 zones retenues sur 7 : C2 et C3, plan consultable en mairie)

Travaux en cours ou à prévoir

- Le dossier concernant les travaux de sécurité routière à proximité de la mare du hameau de Buyon doit être établi par la Communauté de Communes du Canton de Conty étant donné qu'il s'agit d'une voirie communautaire, une rencontre a eu lieu le 16 décembre sur place avec Mr Testu de la DDE chargé de fournir une estimation
- Concernant le projet de parking à l'église et de réfection d'une partie des trottoirs, le dossier de demande de subventions au titre des amendes de police a été transmis au Conseil Général de la Somme, ainsi qu'une demande auprès de l'Agence Routière Centre sur la faisabilité de notre projet car il s'agit des abords d'une route départementale
- Une demande sera adressée à la Communauté de Communes du Canton de Conty pour connaître les coordonnées de l'entreprise responsable de la salissure, Route de Bacouel, pour lui demander de remédier à ce désagrément
- Information orale de l'ADUGA : accord sur notre proposition de zonage concernant notre Plan Local d'Urbanisme ; un travail sur les servitudes est nécessaires avant la mise en place de l'enquête publique

- Mr Vorbeck informe le Conseil Municipal des résultats d'une étude sur l'assainissement de la totalité des effluents des trois communes de Bacouel sur Selle, Plachy-Buyon et Prouzel. Compte tenu des difficultés de raccordement sur le réseau d'Amiens Métropole, le syndicat s'oriente plutôt vers la construction d'une station d'épuration. Les travaux pourraient débuter dans 2 ans.

Téléthon

Mme Herbet informe le Conseil Municipal que le 15^{ème} Téléthon du Val de Selle a permis de donner à l'Association Française contre les Myopathies la somme de 3200 € et remercie tous les bénévoles et notamment les animateurs du Centre de Loisirs pour les animations proposées le samedi matin.

Fêtes de fin d'année : spectacle pour les enfants, colis pour les aînés

Mr Flamant informe le Conseil Municipal que le spectacle prévu pour le Noël des enfants de la commune s'est bien déroulé et souhaite qu'une autre possibilité d'animation soit envisagée. Mr Marticho propose que les enfants soient emmenés au Cirque sur Amiens (problème de coût à envisager), Mme Lourdel-Iglésias suggère une séance cinéma ou dessin animé : ces sujets seront étudiés en commission

La distribution des chocolats dans les écoles du regroupement scolaire sera effectuée par le Garde, Denis Dufrenne (une partie du coût de ces chocolats est remboursée par la commune de Prouzel).

La distribution du colis de Noël offert aux Aînés de plus de 75 ans sera effectuée par des membres du Conseil Municipal à partir de ce samedi 13 h 30 (39 domiciles).

Par ailleurs, Mme Feller signale que l'atelier « mains agiles » de samedi n'a pas rencontré le succès escompté, peut être un manque d'information auprès des parents.

Questions diverses

- Mr Flamant rappelle la demande de certains habitants du hameau de Buyon et souhaite savoir si le réseau de gaz ira bien jusqu'au hameau de Buyon, Mr de Saint Acheul, délégué au sein de la structure concernée, se charge d'interroger le Président du SIER c'est-à-dire le syndicat d'électricité.
- Mr de Saint Acheul, délégué au SIROM des Sept Cantons (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères) et au SMITOP des Sept Cantons, informe le Conseil Municipal que ces deux syndicats ont fusionné pour former le SMIRTOM Picardie Ouest, Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères : il s'agit d'un syndicat « à la carte » dont les compétences sont quasi identiques : ramassage et traitement des ordures ménagères.
- Mme Bachelay rappelle le travail en cours sur le journal annuel communal le Lien 2009 et sollicite que chaque rédacteur nommé fournisse les articles manquants dans les meilleurs délais.

La séance est levée à 23 h 10.